

GENERATION BLE

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon le règlement UE 453/2010 modifiant l'annexe II de la directive REACH 1907/2006/CE, Art 31 publié le 30/01/06 (journal officiel L396) et selon le règlement 1272/2008

1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ

1.1 Identificateur du produit :

Nom commercial **GENERATION BLE**

Autorisation de mise sur le marché (AMM) : FR-2012-0519

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

Produit Biocide (TP14 Rodenticide), prêt à l'emploi - Appât sur grain (RB)

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

SOFAR France
ZA du Drevers
BP 02
29190 Pleyben
Tél : 02 98 26 61 81
Fax : 02 98 26 67 88
sofar.france@wanadoo.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Appeler le 112 ou le 15 ou le Centre Anti Poison le plus proche, ou le n° Orfila : 01 45 42 59 59

2 IDENTIFICATION DES DANGERS

1.4 Classification de la substance ou du mélange

Conformément au Règlement n°1272/2008/CE et ses adaptations :

Classes et catégories de danger : STOT RE catégorie 2

Toxicité aquatique chronique, catégorie 3

Mentions de danger : H373, H412

1.5 Eléments d'étiquetage

Conformément au Règlement n°1272/2008/CE et ses adaptations :

Pictogramme :



Mention d'avertissement : ATTENTION

Mentions de danger :

H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence :

P102 : Tenir hors de portée des enfants

P260 : Ne pas respirer les poussières

P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit

P273 : Eviter le rejet dans l'environnement

P280 : Porter des gants de protection

P314 : Consulter un médecin en cas de malaise

P501 : Eliminer le contenu/le récipient conformément à la réglementation locale/nationale.

1.6 Autres dangers

3 COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Ce mélange contient 25 mg/kg (0.0025%) de Difethialone (N° CAS : 104653-34-1).

Classification et étiquetage selon le Règlement n° 1272/2008/CE (C.L.P.) et ses adaptations :

Nom chimique	Classes et catégories de danger	Mentions de danger (*)
Difethialone	Tox. aigüe cat. 1, STOT RE cat.1, Repr. 1B, Tox. aqua. aigüe cat. 1, Tox. aqua. chronique cat. 1	H300 ; H310 ; H330 ; H360d H372 ; H400, H410

*Libellé complet des mentions de danger : voir section 16.

4 PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

En cas d'exposition suspectée, consulter immédiatement un médecin. Les symptômes d'empoisonnement peuvent surgir quelques jours après l'exposition.

CONTACT AVEC LES YEUX :

- Garder l'œil ouvert et rincer doucement et délicatement avec de l'eau pendant 15-20 minutes.
- Ôter les lentilles de contact si la victime en porte après les 5 premières minutes de rinçage, puis continuer à rincer l'œil.
- Mettre en observation pour les symptômes décrits ci-dessous

INHALATION :

- Non applicable.

CONTACT AVEC LA PEAU :

- Ôter les vêtements contaminés. Les laver avant réutilisation.
- Rincer immédiatement la peau avec du savon et de l'eau.
- Surveiller les symptômes décrits ci-dessous.

INGESTION

- Laver la bouche à l'eau claire.
- En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage/l'étiquette/la fiche de données de sécurité.
- Ne pas faire vomir sauf avis contraire du centre antipoison ou du médecin.
- Ne rien administrer oralement à une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes cliniques : saignement nasal, saignement des gencives, crachement de sang, apparition d'hématomes multiples ou étendus, apparition généralement brusque d'une douleur viscérale inhabituelle.

Symptômes biologiques : sang dans les urines, augmentation du temps de coagulation.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitement particuliers nécessaires

Le traitement primaire est antidotal plutôt qu'un diagnostic clinique. Antidote : la vitamine K1 spécifique (phytoménadione). Les analogues de la vitamine K1 (vitamine K3 : ménadione par exemple) ne sont pas très actifs et ne doivent pas être utilisés. L'efficacité du traitement est évaluée par la mesure du temps de coagulation. Ne pas interrompre le traitement jusqu'à ce que le temps de coagulation redevienne et DEMEURE normal. En cas d'intoxication sévère, il pourrait s'avérer nécessaire d'administrer, en complément de la vitamine K1, du sang ou du plasma frais congelé ou un facteur humain de coagulation : PPSB humain pour injection intraveineuse.

5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Utiliser de la mousse, de la poudre chimique, du dioxyde de carbone, ou de l'eau en pulvérisation. La mousse et la poudre chimique en tant que moyen d'extinction de feu sont préférables pour éviter la déperdition d'eau excessive.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance

Le mélange n'entraîne pas la formation connue de substance de décomposition dangereuse dans les conditions normales de stockage. Des dégagements normaux de combustion organique seront produits en cas de pyrolyse ou combustion.

5.3 Conseils aux pompiers

Port d'un appareil respiratoire autonome et de vêtements de protection appropriés.
Ce produit n'est pas hautement inflammable ni auto-inflammable. Il n'est ni oxydant, ni explosif.

6 MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Les intervenants doivent prendre les précautions nécessaires lors de la manipulation et du stockage.
Consulter également la section 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Le mélange est nocif pour les organismes aquatiques et entraîne des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. En cas d'important déversement dans l'eau, éviter que le produit ne soit entraîné vers les canalisations, les eaux de surface ou les eaux souterraines. Si l'eau contaminée atteint malgré tout les systèmes de canalisation ou eaux courantes, informer immédiatement les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Le produit peut être recueilli par des moyens mécaniques (pelle et balai par exemple). Ramasser le produit et le placer dans des récipients pour récupération et élimination. Après ramassage, nettoyer la zone contaminée avec de l'eau et du détergent. Eviter la dispersion d'eau de nettoyage vers les égouts ou les cours d'eau.

6.4 Références à d'autres sections

7 MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Lisez attentivement l'étiquette avant toute manipulation/utilisation.
Équipement de protection : consulter la section 8
Se laver les mains après avoir manipulé le produit. Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ou mâcher du chewing-gum pendant la manipulation du produit.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Stocker en sécurité. Conserver dans l'emballage original. Conserver hors de portée des enfants.
Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

7.3 Utilisations finales particulières

Ce produit est un appât destiné à la lutte contre les rongeurs.

8 CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Les limites d'exposition ne sont pas déterminées pour la substance active.

8.2 Contrôles de l'exposition

En cas d'exposition fréquente ou prolongée, il est recommandé de se soumettre à une vérification du temps de coagulation.

PROTECTION RESPIRATOIRE :

Non applicable.

PROTECTION DES MAINS :

Il est recommandé aux intervenants de porter des gants en latex ou des gants jetables. Prendre les précautions nécessaires lors du retrait et de l'élimination des gants. Se laver les mains immédiatement après toute manipulation.

PROTECTION DES YEUX :

Une protection des yeux n'est pas nécessaire si le produit est correctement utilisé.

PROTECTION DE LA PEAU :

Un vêtement de protection spécifique ou autre équipement de protection personnelle n'est pas requis si le produit est correctement utilisé.

9 PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

ASPECT : Grains (Blé)

COULEUR : Rouge

ODEUR : Odeur de céréales

POINT DE FUSION : Non applicable

TEMPERATURE DE DECOMPOSITION : Données non disponibles

INFLAMMABILITE : Pas hautement inflammable

TEMPERATURE D'AUTO-INFLAMMABILITE : 387°C

PROPRIETES OXYDANTES : Non oxydant

EXPLOSIVITE : Non explosif

PRESSION DE VAPEUR : Données non disponibles

DENSITE : Non applicable

CONSTANTE DE HENRY : Données non disponibles

pH : 7.21

SOLUBILITE DANS L'EAU : Non miscible

COEFFICIENT DE PARTAGE OCTANOL/EAU : Données non disponibles

VISCOSITE : Non applicable

9.2 Autres informations

-

10 STABILITE ET REACTIVITE

10.1- Réactivité

Le mélange n'a pas de réactions violentes connues dans les conditions normales de manipulations.

10.2- Stabilité chimique

Le mélange est stable dans les conditions normales de stockage.

10.3- Possibilité de réactions dangereuses

Le mélange n'a pas de réactions violentes connues dans les conditions normales de manipulation et de stockage.

10.4- Conditions à éviter

Le mélange n'a pas de réactions violentes connues dans les conditions normales de manipulation.

10.5- Matières incompatibles

Le mélange n'a pas de réactions violentes connues en contact avec d'autres substances.

10.6- Produits de décomposition dangereux

Le mélange n'entraîne pas la formation connue de substance de décomposition dangereuse dans les conditions normales de stockage. Des dégagements normaux de combustion organique normale seront produits en cas de pyrolyse ou combustion.

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

TOXICITE AIGUE

Etudes menées sur le mélange :

DL50 voie orale (Rat) : > 5000 mg/kg

DL50 voie cutanée (Lapin) : > 2000 mg/kg.

CL50 inhalation : Non applicable.

Irritation oculaire : Non irritant.
Irritation cutanée : Non irritant.
Sensibilisation : Non sensibilisant

TOXICITE CHRONIQUE :

Etudes menées sur la substance active Difethialone

LOAEL (Rat - 90 jours) : 4 µg/kg pc/jour - NOAEL (Rat – 90 jours) : 2µg/kg pc/jour.

LOAEL (Chien - 90 jours) : 20 µg/kg pc/jour - NOAEL (Chien – 90 jours) : 10 µg/kg pc/jour

La substance active est classée comme étant dangereuse et pouvant gravement nuire à la santé en cas d'exposition prolongée.

DONNEES CANCERIGENES : Aucune donnée disponible pour le mélange. Substance active Difethialone : Pas d'effet cancérigène mis en évidence.

DONNEES MUTAGENES : Aucune donnée disponible pour le mélange. Substance active Difethialone : Pas d'effet mutagène mis en évidence *in vivo* ou *in vitro*.

TOXICITE SUR LA REPRODUCTION : Aucune donnée disponible pour le mélange. Substance active Difethialone : D'après les études réalisées : Aucun effet sur la reproduction.

RAC conclusion: Cette substance est considérée comme possiblement toxique pour le développement du fœtus si l'on se base sur les données de tératogénicité humaine obtenue pour le coumafène.

AUTRES COMMENTAIRES : La substance active est un rodenticide anticoagulant puissant qui a des effets toxiques accumulatifs dus à l'activité antivitaminique K.

12 INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1- Toxicité

Etudes menées sur la substance active Difethialone

LC₅₀ Poisson (96 h.) : 51 µg/L - NOEC : 22µg/L (*Oncorhynchus Mykiss*)

CbE₅₀ Algue (72 h.) : 65 µg/L - NOEC : 32 µg/L (*Selenastrum capricornutum*)

CE₅₀ Daphnie (48 h.) : 4.4 µg/L - NOEC : 3µg/L (*Daphnia magna*)

La substance est très toxique pour les organismes aquatiques.

TOXICITE SUR LES ESPECES TERRESTRES

Toxicité aigüe : CL₅₀ Ver de terre (14 jours) (*Eisenia foetida*) > 1000 mg/kg de sol

TOXICITE SUR L'OISEAU

Toxicité aigüe : DL₅₀ : 0.264 mg/kg pc (*Colinus virginianus*)

Régime alimentaire à court terme (30 jours) : CL₅₀ : 0.56 mg/kg de nourriture (*Colinus virginianus*)

12.2- Persistance et dégradabilité

La substance n'est pas considérée comme étant facilement biodégradable.

Voie et taux de dégradation dans le sol : DT₅₀ : entre 417 et 976 jours

Voie et taux de dégradation dans l'eau : Hydrolyse DT₅₀ : 175 jours (pH 7) ; >1an (pH 5) – 11.2% de dégradation après 30 jours - Photolyse DT₅₀ : entre 20 et 60 minutes

12.3- Potentiel de bioaccumulation

Log Pow : 6.29

Facteur de bioconcentration (BCF) (poisson) : 39974 (calculé) – Fort potentiel de bioaccumulation

12.4- Mobilité dans le sol

La substance Difethialone est non mobile dans le sol.

12.5- Résultats des évaluations PBT et vPvB

Potentiel PBT.

12.6- Autres effets néfastes

À ce jour pas d'autres effets indésirables connus.

13 CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1- Méthodes de traitement des déchets

Emballages vides :

Déposer les emballages vides en déchetterie ou tout autre centre de collecte approprié.

L'emballage ne doit pas être réutilisé, ni recyclé.

Emballages contenant encore du produit :

Éliminer les produits non utilisés ou souillés conformément aux prescriptions du règlement municipal d'élimination de ces déchets, par exemple par apport en déchetterie ou tout autre centre de collecte approprié. Ne pas jeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau.

Pour identifier la déchetterie la plus proche de chez vous, consulter le site de l'U.P.J. (Union des Entreprises pour la protection des jardins et des espaces publics) : www.upj-asso.org

14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1- Numéro ONU

Ce produit n'est pas soumis à la législation sur le transport de matières dangereuses.

14.2- Nom d'expédition des Nations Unies

Ce produit n'est pas soumis à la législation sur le transport de matières dangereuses.

14.3- Classe(s) de danger pour le transport

Ce produit n'est pas soumis à la législation sur le transport de matières dangereuses.

14.4- Groupe d'emballage

Ce produit n'est pas soumis à la législation sur le transport de matières dangereuses.

14.5- Dangers pour l'environnement

Ce produit n'est pas soumis à la législation sur le transport de matières dangereuses.

Le mélange est nocif pour les organismes aquatiques et entraîne des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

14.6- Précautions particulières à prendre pour l'utilisateur

Ce produit n'est pas soumis à la législation sur le transport de matières dangereuses.

Consulter également les sections 7 et 8.

14.7- Transport en vrac conformément à l'Annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non concerné.

15 INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1- Règlements/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Prescriptions nationales :

Nomenclature des Installations Classées (France) :

N° I.C.P.E. : Non classé

15.2- Evaluation de la sécurité chimique

La substance active contenue dans ce produit est exemptée d'évaluation sur la sécurité chimique.

16 AUTRES INFORMATIONS

Libellé des phrases H mentionnées à la section 3 :

H300 : Mortel en cas d'ingestion ; **H310** : Mortel par contact cutané ; **H330** : Mortel par inhalation ;

H360d : Peut nuire au fœtus ; **H372** : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'exposition répétées ou d'une exposition prolongée ; **H400** : Très toxique pour les organismes aquatiques ; **H410** : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Abréviations :

CLP : Classification, Labelling and Packaging – Classification, Etiquetage et Emballage
DL₅₀: Dose létale 50%
CL₅₀: Concentration létale 50%
LLNA: Local Lymph Node Assay
NOEL: No observable level effect
NOEC: No observed effect concentration
CE₅₀: Concentration efficace 50%
PBT: Persistant, bioaccumulable, toxique
VPvB: Very Persistant, very Bioaccumulative (très persistant, très bioaccumulable)

Détails des modifications depuis la dernière édition :

Section 2 : Mise à jour de la classification et des éléments d'étiquetage du mélange. Suppression des éléments relatifs aux Directives 67/548/CEE et 1999/45/CE conformément au Règlement 2015/830/CE
Section 3 : Mise à jour de la classification et des éléments d'étiquetage de la substance active Difethialone. Suppression des éléments relatifs aux Directives 67/548/CEE et 1999/45/CE conformément au Règlement 2015/830/CE
Section 11 : Mise à jour des données toxicologiques (toxicité sur la reproduction)
Section 12 : Mise à jour des données écologiques

Les renseignements figurant sur cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances scientifiques et techniques relatives au produit à la date de cette mise à jour.

Cette fiche ne représente pas une garantie sur les propriétés du produit. Elle ne dispense pas l'utilisateur de se conformer à l'ensemble des textes réglementant son activité.

Il incombe aux destinataires de la présente FDS de s'assurer que les informations qu'elle contient ont été correctement lues et comprises par toutes les personnes amenées à utiliser, manipuler, éliminer ou entrer en contact avec le produit.